



Centre de service scolaire des Hauts-Cantons

5^e Rencontre du conseil d'établissement

088 – École de Saint-Romain

Le mardi 9 juin 2025 à 18h30

Au restaurant La Source de Saint-Romain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2026
4. Suivi au procès-verbal du 5 mai 2026
5. Question du public
6. Études des dossiers courants :
 - 6.1 Rapport budgétaire du CE (adoption)
 - 6.2 Surveillance du midi (*art.292*) (consultation)
 - 6.3 Assurance-élèves (consultation)
 - 6.4 Assemblée générale des parents 2026-2027 (date)
 - 6.5 Activité d'accueil des élèves à la rentrée
7. Correspondance
8. Déléguée au comité de parents
9. Direction d'établissement
 - 9.1 Rapport annuel 2025-2026
 - 9.2 Budget pour l'école 2026-2027 (adoption)
 - 9.3 Budget du service de garde pour 2026-2027 (adoption)
 - 9.4 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence : Évaluation des résultats de l'année 2025-2026
 - 9.5 Adoption du guide des parents du SDG 2025-2026
 - 9.6 Sondage aux parents / Service de garde
10. Autres membres
 - Service de garde : Tableau des activités lors de journées pédagogiques
 - Modification au guide des parents pour le service de garde 2026-2027
 - Enseignants :
11. Question du public
12. Date et heure de la prochaine séance
13. Levée de la séance

Anne Lachance, directrice

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)